Bussy
Saint-Georges

Service juridique	**ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026.00240**
Notifié le : Publié le : Le Maire, - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.	**Portant suppléance en cas d'absence et d'empêchement du Maire** **Le Maire** de la Commune de Bussy-Saint-Georges, **VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-17 ; **VU** le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2026 ; **VU** la délibération N°2026.00004 du Conseil municipal du 28 mars 2026 portant délégation au Maire dans les matières prévues à l'article L. 2122-22 du CGCT, et l'autorisant à subdéléguer ; **CONSIDERANT** l'absence et l'empêchement du Maire du 18 au 19 mai 2026 inclus ; **CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la continuité du service public communal et d'éviter la carence de l'autorité municipale ; **CONSIDERANT** que l'absence et l'empêchement momentanés du Maire rendent nécessaire l'organisation d'une suppléance temporaire durant la période susvisée ; **ARRÊTE :** **Article 1 :** En l'absence et face à l'empêchement du Maire, du lundi 18 mai au mardi 19 mai 2026 inclus, Madame Régine BORIES, Premier Maire-adjoint, supplée le Maire dans la plénitude de ses pouvoirs. **Article 2 :** Madame Régine BORIES est déléguée pour signer les décisions à intervenir sur le fondement de l'article L. 2122-23 du CGCT. **Article 3 :** Cette suppléance cesse sans autre formalité le 20 mai 2026. **Article 4 :** Les actes signés au titre du présent arrêté porteront les nom, prénom, qualité et mention de l'absence et de l'empêchement.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ainsi qu'au Service de Gestion Comptable de Chelles.

Fait à Bussy-Saint-Georges, le 18 mai 2026

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 19 mai 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_AI-077-217700582-20260519-A2026002401l0